



N°3/4

LE QUIZZ DE L'ETE DE

LA CGT FINANCES PUBLIQUES

*Pour combattre les idées reçues,
la CGT Finances Publiques vous propose
ce Quizz de l'été.*

*Tous les lundis du mois d'août,
des thèmes différents*

Cette troisième semaine,

*l'Europe, la Grèce
et la protection sociale.*

Montreuil, le 17/8/2015

Syndicat national
CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

EUROPE / INTERNATIONAL

LA GRÈCE ET AUTRES BOBARDS MÉDIATIQUES

Question 1. La Grèce est un pays à la Fonction publique pléthorique ; ils se sont goinfrés et doivent payer. Quel est le taux d'emplois publics grecs ?

- A) 8 % B) 11 %

Réponse : 8 % est la bonne réponse. > 11 % c'est pour l'Allemagne

Question 2. Jean-Claude Junker est :

- A) Président de la Commission Européenne > Réponse A : Vrai !
 B) Un grand ordonnateur de l'évasion fiscale en Europe. > Réponse B : Vrai !
Il est l'un des principaux instigateurs de l'évasion fiscale massive organisée par les autorités du Luxembourg entre 1989 et 2013 permettant à 340 multinationales d'échapper ou de contourner l'impôt. Junker fut le ministre des Finances et/ou Premier ministre de cet Etat entre 1989 et 2013.
 C) Un grand démocrate. > Réponse C : Faux

Pour ce Monsieur « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens. »

Question 3. «On a aidé les Grecs. Il faut qu'ils remboursent !»

VRAI ☐ ou FAUX ☐

Réponse : Faux : On a aidé les banques. >

De 2010 à 2013 la Grèce a reçu 207 milliards d'euros en prêts des Etats européens.

77 % de ces prêts ont servi à recapitaliser les banques. 58 milliards pour les banques privées grecques et 101 milliards ont servi à rembourser les banques européennes par l'intermédiaire de ces prêts à l'Etat Grec.

Sur 5 euros empruntés, un seul est, en fait, allé dans les caisses de l'Etat Grec.

Question 4. L'austérité et les réformes ça marche : la Grèce doit s'y tenir.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

Réponse : Faux >

Sous les effets des mesures imposées par la troïka, le PIB Grec a chuté de 25 % entre 2011 et 2014.

L'investissement a chuté de 67 %. Le taux de chômage est de 26 %. 46 % des Grecs sont en dessous du seuil de pauvreté.

La mortalité infantile a augmenté de 43 %.

Question 5. Une cure d'austérité, c'est pas la mort ?

VRAI ☐ ou FAUX ☐

Réponse : Faux >

En fait de réduire les dépenses de confort, la troïka a imposé une réduction de 40 % du budget de la santé.

La tuberculose a réapparue, les cas de SIDA se sont multipliés, la malnutrition des enfants a augmenté de 20 %, les suicides ont augmenté de 47 % entre 2007 et 2012.....et la dette a continué d'augmenter.

Question 6. En Europe, la fraude et l'évasion fiscale représentent 1 000 milliards d'euros par an.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

Réponse : Vrai >

Selon un rapport du Parlement Européen c'est le montant d'argent public perdu chaque année dans l'Union Européenne à cause de l'évasion fiscale.

Rappelons à ce titre que l'Union Européenne abrite en son sein un paradis fiscal tel que le Luxembourg et que la City de Londres n'a rien à lui envier.

Question 7. Le traité transatlantique TAFTA s'attaque aux normes sociales sanitaires et écologiques.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

> Réponse : Vrai

Au travers du TAFTA (TransAtlantique Free Trade Area - traité de libre-échange transatlantique), les USA essayent d'imposer le démantèlement des droits de douane sur les produits agricoles, de modifier les normes environnementales (banalisation des OGM, gaz de schistes, utilisations de produits chlorés pour la désinfection animale, ...)

Question 8. Le TAFTA constitue une attaque contre la souveraineté des peuples et des Etats.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

> Réponse : Vrai

Le TAFTA prévoit que les différends entre Etats et Multinationales se règlent par un mécanisme d'arbitrage. Un mécanisme qui s'appuierait sur des experts ad hoc auprès desquels les transnationales pourraient porter plainte contre les Etats.

L'objectif est de créer une véritable police de l'investissement pour empêcher toute norme sanitaire, sociale ou environnementale trop contraignante.

Le droit des investisseurs au-dessus du droit des peuples.

Question 9. Les 1 % les plus riches posséderont plus que le reste de la population mondiale en 2016.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

> Réponse : Vrai

L'ONG Oxfam a calculé que l'an prochain, le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde dépassera celui des autres 99 % de la population, à moins de freiner la tendance actuelle à l'augmentation des inégalités.

Question 10. Les 80 personnes les plus riches du monde possèdent autant que 3,5 milliards de personnes.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

> Réponse : Vrai

A noter que ce chiffre s'élevait à 388 en 2010. En termes nominaux, le patrimoine des 80 personnes les plus riches du monde a doublé entre 2009 et 2014.

La concentration de la richesse n'est plus à démontrer.

PROTECTION SOCIALE

Question 1. La Sécurité sociale fête son anniversaire, mais quel âge a-t-elle ?

A) 55 ans B) 62 ans C) 70 ans

> C : réponse

Il faut attendre le Conseil national de la Résistance (CNR) pour que se construise l'idée d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire.

C'est en effet dans les combats de la Résistance que se forge l'exigence de progrès sociaux et démocratiques.

À la Libération, le CNR, dans lequel sont représentées la CGT et la CFTC, prévoit : « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail, avec la gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'Etat. (...) Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. »

Ambroise Croizat, Secrétaire général de la Fédération CGT des métaux et député du PCF est à la manœuvre, puis Georges Buisson, secrétaire de la CGT, est désigné rapporteur : le 4 octobre 1945, l'Assemblée adopte le plan de Sécurité sociale sous la forme d'une ordonnance.

Ambroise Croizat, devenu ministre du Travail, et Pierre Laroque, Directeur général des Assurances sociales, mettent en œuvre les ordonnances.

La loi de généralisation de la Sécurité sociale est adoptée le 22 mai 1946.

Désormais, la Sécurité sociale est un droit fondamental et non plus un mécanisme d'assurance pour couvrir un risque.

Cette transformation fondamentale est tout de suite combattue. Le patronat et une partie de la droite tentent d'entraver sa mise en place, au contraire la CGT s'y engage résolument.

Les premières élections aux conseils d'administration des Caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales ont lieu le 24 avril 1947. Près de trois salariés sur quatre votent, la CGT est prédominante dans 109 des 124 caisses de Sécurité sociale et dans 101 des 111 caisses d'allocations familiales.

Défendue par les salariés, la Sécurité sociale n'a cessé d'être attaquée par le patronat et les forces conservatrices.

- 1949 : premières diminutions de prestations ;
- 1959 : majoration du ticket modérateur ;
- 1967 : éclatement du système en trois caisses, suppression des élections aux conseils d'administration, augmentation du ticket modérateur ;
- à partir de 1974 et depuis cette date, diverses mesures tendent à freiner les dépenses sociales et visent à reporter la charge de leur financement sur les ménages ;
- 1983 : création du forfait hospitalier ;
- 1990 : création de la CSG ;
- 1995 : plan Juppé ;
- 2003-2010 : réformes des retraites
- 2004-2009 : réformes du système de santé et d'assurance maladie.

Question 2. La Sécurité sociale est malade de trop de dépenses.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

> faux : réponse

La bataille idéologique bat son plein. Le patronat, depuis toujours, a agi pour affaiblir les droits et diminuer leur contribution au financement de la Sécurité sociale. De réforme en réforme, il a obtenu des exonérations de cotisations sociales (30 milliards d'euros par an), notamment sur les bas salaires, des baisses de cotisations, des aides publiques de l'État (220 milliards d'euros aujourd'hui)... au nom d'un prétendu « coût du travail » trop élevé qui nuirait à l'emploi.

Le constat est là : les conditions de travail se détériorent, le chômage, la précarité, les bas salaires, les suppressions d'emplois minent le développement et la croissance du pays !

Le patronat veut masquer la part des richesses prélevées sur le travail, reversée sous formes de dividendes aux actionnaires, qui continue de progresser et qui échappe à la solidarité nationale. Ces dividendes sont versés au détriment des salaires et de l'emploi, de l'investissement et donc, pénalisent notre capacité à financer la Sécurité sociale.

Le pacte de responsabilité, signé entre le président de la République et M. Gattaz du Medef, va amputer la Sécurité sociale de près de 20 milliards d'euros supplémentaires.

Question 3. Peut-on assurer de nouvelles recettes à la Sécurité sociale ?

OUI ☐ ou NON ☐

> Réponse : OUI

Valoriser le travail : le transformer et améliorer les conditions de travail, à la fois pour la santé des salariés et celle de l'entreprise. Les problèmes de santé liés au mal travail coûtent 80 milliards d'euros par an à notre économie.

- Favoriser l'emploi stable, combattre la précarité et le chômage, augmenter le Smic et les salaires, gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, combattre et supprimer le travail illégal... C'est des recettes en plus pour la Sécu.
- Gagner une Sécurité sociale de haut niveau et une sécurité sociale professionnelle permettant de garantir des droits tout au long du parcours du salarié.

La première « sécurité sociale », c'est d'avoir du travail !

- Reconquérir la démocratie dans la Sécurité sociale et dans le système de santé.
- Garantir et maintenir un financement assis sur le travail par les cotisations sociales.
- Stopper les exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs (30 milliards par an accordés sans considération de taille les multinationales comme les TPE en bénéficient).
- Soumettre à cotisations sociales les revenus issus de l'intéressement, de la participation et des Plans d'épargne d'entreprise.
- Moduler la cotisation employeur pour favoriser l'emploi et l'investissement.
- Faire contribuer les revenus financiers des entreprises à hauteur des cotisations salariales.

Question 4. La fraude à la Sécurité sociale représenterait 25 milliards d'euros par an. Qui en est responsable ?

A) Les employeurs B) Les assurés sociaux

> Réponse : A

Le rapport de la cour des comptes de 2014 sur la Sécurité sociale estime que 98 % de ces fraudes sont imputables à l'EMPLOYEUR (travail dissimulé, heures supplémentaires non payées, abus de contrats précaires...).

Et pourtant ? l'Etat continue d'accorder 30 milliards d'exonération de cotisations tous les ans sans conditions.

Question 5. Mon salaire, c'est aussi MA PROTECTION SOCIALE : 1 % d'augmentation des salaires, c'est combien de recettes en plus pour la Sécurité sociale ?

A) 375 millions B) 5 milliards C) 2,2 milliards.

> Réponse : C

Le salaire ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur votre compte en banque (le salaire net), mais inclut également les cotisations sociales (la part salariale et la part « patronale »).

Les cotisations dites « patronales » sont de l'argent que l'entreprise vous doit au titre de votre travail, comme votre salaire.

Question 6. Les cotisations sociales se sont :

A) Des charges B) Des droits C) Une rétribution du travail

> Réponse : B et C

Votre salaire et vos cotisations sociales ouvrent des droits, dans certaines conditions, permettant :

- si vous tombez malade, de prendre en charge tout ou partie des frais d'hospitalisation, de médicaments ;
- si vous devenez invalide, de bénéficier d'un revenu minimum ;
- si vous êtes victime d'un accident du travail, de percevoir une rente ;
- si vous perdez votre emploi, de percevoir, des allocations chômage ;
- si vous avez un enfant, de rester avec celui-ci pendant ses premières semaines, de faire face aux charges liées à l'éducation de vos enfants, de bénéficier de certaines allocations (crèche, allocation de rentrée scolaire, etc.) ;

- de bénéficier d'une pension de retraite principale et complémentaire après votre activité professionnelle.

La rétribution de votre travail, c'est votre salaire, constitué tout autant du salaire net que des cotisations qui sont du «salaire socialisé».

Question 7. 100 € de cotisations, c'est :

41 € pour l'assurance maladie ; 24 € pour les retraites ; 19 € pour la famille.

VRAI ☐ ou FAUX ☐

> Réponse : Vrai

Question 8. Les exonérations de cotisations dites «Fillon» et du pacte de responsabilité et du CICE, c'est :

A) 27 milliards par an ; B) 20 milliards par an ; C) Une double peine > Réponse : A, B et C

A : 27 milliards par an c'est le montant des exonérations accordées au titre des dispositions dites Fillon sur les bas salaires (jusqu'à 1,6 fois le SMIC).

B : 20 milliards c'est une des composantes du pacte de responsabilité, le fameux CICE, ce crédit d'impôt qui coûtera 20 milliards d'euros par an au budget pour alléger le coût du travail selon le bréviaire gouvernemental et patronal.

C : C'est la double peine car ces exonérations de cotisations (qui sont rappelés partie intégrante du salaire) sont ensuite compensées par les impôts et taxes (sur le tabac notamment).

Un salarié payé au SMIC a, du fait des exonérations, une baisse de son salaire socialisé de 406 euros !

Question 9. Le mal travail. La pénibilité. Les accidents du travail. Combien ça coûte ?

A) 1,8 milliard ; B) 7 milliards ; C) 12 milliards > Réponse : A, B et C

Notre Sécurité sociale était, lors de sa création, orientée vers la prévention.

Progressivement, le contrôle par l'État et par le patronat de tous les espaces de débats a rendu plus problématique la mise en oeuvre d'une prévention sur les lieux de travail.

Ce contrôle s'est déployé pour l'essentiel afin de protéger le patronat du poids financier de la réparation. La sous-déclaration des accidents du travail et la non-reconnaissance des maladies professionnelles ont ainsi permis au patronat de s'exonérer, en partie, des dépenses de réparation dues aux victimes, en transférant sur l'assurance maladie, et donc sur la collectivité tout entière, les conséquences financières.

Question 10. La branche Accidents du travail-maladie professionnelle chiffre le coût du mal travail à 12 milliards d'euros.

L'Institut national de veille sanitaire estime à 20 000 par an le nombre de cancers liés aux expositions professionnelles. Combien sont pris en charge par la branche «Accidents du Travail Maladies professionnelles» ?

A) 17 500 ; B) 11 900 ; C) 5100 ; D) 2 000 > Réponse : D

2 000 seulement sont pris en charge par la branche AT-MP. Donc, chaque année, ce sont jusqu'à 18 000 cancers injustement pris en charge par l'assurance maladie.

Si on prend en compte les soins directs et les soins de suite, cela «coûte» plusieurs milliards d'euros. On peut faire la même démonstration avec les troubles musculo-squelettiques (TMS), la surdité, les lombalgies...

Question 11. Quelle est la part des dépenses de santé dans le PIB (Produit intérieur brut, soit la richesse nationale) Français :

A) 11,9% ; B) 11,6% ; C) 11,3% ; D) 11% ; E) 9,3% ; F) 17,2 %

> Réponse : F

Par rapport au PIB, si décrié pour notre Pays, les dépenses de santé sont dans la moyenne européenne. Les Pays-Bas (11,9 %). L'Allemagne (11,3 %). La Suisse (11 %). La Grande Bretagne (9,3 %). Et bien en deçà des USA où elles représentent 17,2 % mais à la différence de la sécurité sociale française les dépenses ne sont pas socialisées, ce qui exclut de toute protection sociale près de 35 millions de citoyens américains et place le pays au 35ème rang mondial pour la qualité de son système de soins alors qu'il est le pays le plus dépensier.

En clair la consommation médicale est concentrée sur ceux qui peuvent se la payer.

Question 12. Les attaques contre la Sécurité sociale entraînent des restes à charge pour les assurés. De combien sont-ils en moyenne ?

A) 456 € ; B) 41 € ; C) 4 026 € ; D) 945 €

> Réponse : A, B, C et D

456 € et 41 €, ce sont les moyennes nationales en 2012 pour les soins de ville et l'hôpital public. 4 026 € et 945 €, ce sont les restes à charge pour les patients devant supporter des soins très coûteux (soit 1 % de la population).

Question 13. Combien de Français ne sont pas couverts par une complémentaire santé :

A) 4 millions ; B) 400 000 ; C) 1,5 million

> Réponse : A

4 millions, c'est le nombre de Français qui ne sont pas couverts par une complémentaire santé ou un contrat de prévoyance.

400 000, c'est le nombre de personnes que permettra de couvrir la soi-disant généralisation de la complémentaire santé dans le cadre de l'ANI (Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013). Cette généralisation qui n'en est pas une va surtout permettre de poursuivre dans le remboursement des soins par la Sécurité sociale.

Le coût total de la généralisation à tous les salariés de la complémentaire santé oscille entre 3,5 et 5,1 milliards d'euros. Une mesure en tout état de cause onéreuse pour ne couvrir, finalement, que 10% des personnes sans complémentaire et faire passer les salariés d'un contrat individuel à un contrat collectif.

Dans ce contexte, l'ANI ne règle en rien la question des inégalités d'accès à la complémentaire santé. Et ce dont nous avons besoin c'est d'un renforcement du régime obligatoire (l'assurance maladie) et non de son affaiblissement.

La semaine prochaine, retrouve la 4e et dernière partie de ce quizz de l'été. Les thèmes abordés seront : la retraite et les 120 ans de la CGT.